

DEVELOPPEMENT DURABLE : ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

Le CHAUFFAGE

Vérifier que le chauffage est bien éteint quand les locaux ne sont pas utilisés par la suite (plus particulièrement à l'association occupant le dernier créneau horaire de la journée).

Faire en sorte que les portes soient bien refermées, afin de ne pas causer de perte de chaleur. Eviter tout gaspillage.

L'ELECTRICITE

La lumière n'est utilisée qu'en cas de réel besoin et éteinte après chaque utilisation de la salle.

L'EAU

Vérifier le bon usage de l'eau afin d'éviter le gaspillage et informer les adhérents sur le comportement à tenir (douches, lavabo, nettoyage, ...)

Signaler tout dysfonctionnement (Fuites d'eau).

Le TRI SELECTIF

Respecter et faire respecter le tri sélectif, conformément à l'affichage mis en place sur chaque site (vestiaires, poubelles extérieures...)

Exiger un comportement exemplaire de la part des différents acteurs. Les moyens doivent être mis en place, pour adopter le comportement attendu.

Le TRANSPORT

Limiter les aller/retour et les transports de matériel,
Privilégier le covoiturage.

La COMMUNICATION

Favoriser la communication via le site internet, courriel, texto...

Limiter la consommation de papier.

Imprimer sur papier recyclé.

Utiliser de la vaisselle réutilisable.

L'association "CHALLANS-ACCUEILLE", représentée par Jérard FLORENTIN, en sa qualité de **Président(e)**, reconnaît avoir pris connaissance des éléments définis dans la présente charte et s'engage à les respecter et à les faire respecter.

Fait à Challans, le 28 Avril 2013

Pour LA VILLE DE CHALLANS,

Le Maire,
Serge RONDEAU

Pour L'ASSOCIATION

Le Président,

